



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICHI	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane GODARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoud BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Coopérations - Gestion des astreintes avec le PC On Dijon - Convention à signer entre Dijon métropole et la ville de Chenôve**

OnDijon est un projet métropolitain qui vise à optimiser la gestion des interventions sur l'espace public urbain.

Le service est notamment assuré grâce au Poste de Pilotage Connecté (PPC) qui regroupe plusieurs équipes et entités :

- le portail téléphonique métropolitain pour la gestion des demandes citoyennes non urgentes,
- le Centre d'Information et de Veille Opérationnelle (CIVO) pour la gestion de la tranquillité sur l'espace public et l'exploitation des caméras et bornes,
- le PC DIVIA pour la gestion de la mobilité,
- le PC OnDijon (24/7) pour la gestion des urgences.

Le PC OnDijon s'appuie sur la connaissance organisationnelle et patrimoniale de Dijon et de la métropole retranscrite sous forme de procédures préétablies dans l'outil appelé l'hyperviseur (outil pour la gestion des événements portant sur les atteintes aux personnes et aux biens, hors gestion des services de secours).

Le Poste de Pilotage intervient aujourd'hui sur la gestion des interventions qui relèvent des compétences de la métropole et de la ville de Dijon.

La Ville de Chenôve souhaite recourir au dispositif en place pour gérer ses interventions communales d'astreinte en heures non ouvrées.

À la Ville de Chenôve, il existe trois groupes d'astreintes : l'astreinte élu, l'astreinte cadre, l'astreinte technique. Toutes communiquent entre elles.

La Ville de Chenôve souhaite optimiser la coordination en s'appuyant sur le PC On Dijon.

En effet, le PC OnDijon deviendrait le seul point d'entrée des alertes et se chargerait ensuite de la diffusion de l'information aux personnes de la Ville de Chenôve concernées, via un mode de communication prédéfini et agissant en fonction du degré d'importance de l'alerte.

Un tel dispositif permettrait de faciliter les missions d'astreintes de la commune, sans toutefois les remplacer.

Les services de Dijon métropole et de la Ville de Chenôve ont travaillé les processus pour être intégrés dans le superviseur.

La présente convention de gestion a pour objectif de déterminer la diffusion de l'information au sein des services de la commune et les modalités d'organisation des missions des différents acteurs, pour une période déterminée d'expérimentation, du 1er janvier au 31 décembre 2024.

La Ville de Chenôve réglera auprès du groupement On Dijon ses prestations au tarif en vigueur dans le cadre du marché.

Dans un esprit de mutualisation, il est proposé de ne pas facturer les prestations des services métropolitains pour l'accompagnement et le suivi du dispositif (mise en place des procédures, mises à jour des annuaires, astreintes de décision, comité de suivi...).

Cette expérimentation, si elle est concluante, pourrait être étendue aux autres communes désireuses d'en bénéficier.

Vu le projet de convention de gestion et ses annexes,

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention et ses annexes, et **autoriser** le Président à y apporter les modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- **d'approuver** la signature du projet définitif et les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 19 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN